

COMMUNE DE PLEAUX

LISTE DES DELIBERATIONS

Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2023

- **DELIB250920231** – *Transfert de la compétence accueil collectif de mineurs : Rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920232** – *Enfouissement des réseaux secs (Basse Tension – Eclairage Public – Téléphone) de la Cité des Rosiers*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920233** – *Enfouissement des réseaux secs (Basse Tension – Eclairage Public – Téléphone) du Lotissement de Loupiac*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920234** – *Equipements numériques de l'espace coworking/FabLab de l'ensemble immobilier Saint-Joseph – Plan de financement modificatif*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920235** – *Désignation d'un référent déontologue : propositions de l'AMF 15*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920236** – *Transport des repas à l'école de Rilhac-Xaintrie*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920237** – *Subvention à l'association DERIV'BIKE*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB250920238** – *Accueil de bénévoles dans le cadre des activités périscolaires*
Approuvée : **UNANIMITÉ**
- **DELIB2509202359** – *Acceptation d'un don*
Approuvée : **UNANIMITÉ**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : TRANSFERT DE LA COMPETENCE ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts, en particulier l'article 1609 nonies C IV, prévoyant que les rapports de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) doivent être approuvés par les Conseils municipaux des communes membres,

Vu le rapport de cette commission qui s'est réunie les 4 janvier et 3 juillet 2023 pour faire l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de la compétence Accueil Collectif de Mineurs,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de Communes du Pays de Salers concernant le transfert de la compétence Accueil Collectif de Mineurs.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS (BASSE TENSION – ECLAIRAGE PUBLIC – TELEPHONE) DE LA CITE DES ROSIERS

Dans le cadre de l'aménagement de la Cité des Rosiers, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait opportun de procéder à l'enfouissement des réseaux secs.

Il rend compte à l'Assemblée de l'étude du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui pourrait réaliser ces travaux selon les conditions financières suivantes :

Réseau Basse Tension

- montant total de l'opération HT : 116 700.00 €
- **le montant de la participation communale s'élève à : 70 020.00 €**

Eclairage Public

- montant total de l'opération HT : 22 300.00 €
- **le montant du fonds de concours à verser s'élève à : 11 150.00 €**

Réseau téléphonique

- montant total de l'opération HT : 15 500.00 €
- **le montant du fonds de concours à verser s'élève à : 7 750.00 €**

Conformément aux règles dudit Syndicat, la participation et les Fonds de Concours appelés par le Syndicat feront l'objet d'un acompte de 50 % à la commande des travaux et d'un 2^{ème} versement pour solde au décompte des travaux, ils entreront d'autre part dans l'assiette de la contribution de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1° - de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet d'enfouissement des réseaux secs de la Cité des Rosiers,

2° - d'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation et les Fonds de Concours sur les exercices budgétaires 2024 et 2025;

3° - de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **13**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS (BASSE TENSION – ECLAIRAGE PUBLIC – TELEPHONE) DU LOTISSEMENT DE LOUPIAC

Dans le cadre de l'aménagement du Lotissement de LOUPIAC, Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait opportun de procéder à l'enfouissement des réseaux secs.

Il rend compte à l'Assemblée de l'étude du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal qui pourrait réaliser ces travaux selon les conditions financières suivantes :

Réseau Basse Tension

- montant total de l'opération HT : 36 200.00 €
- **le montant de la participation communale s'élève à : 21 720.00 €**

Eclairage Public

- montant total de l'opération HT : 12 100.00 €
- **le montant du fonds de concours à verser s'élève à : 6 050.00 €**

Réseau téléphonique

- montant total de l'opération HT : 13 500.00 €
- **le montant du fonds de concours à verser s'élève à : 6 750.00 €**

Conformément aux règles dudit Syndicat, la participation et les Fonds de Concours appelés par le Syndicat feront l'objet d'un acompte de 50 % à la commande des travaux et d'un 2^{ème} versement pour solde au décompte des travaux, ils entreront d'autre part dans l'assiette de la contribution de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1° - de donner son accord sur les dispositions techniques et financières du projet d'enfouissement des réseaux secs du Lotissement de LOUPIAC,

2° - d'autoriser Monsieur le Maire à verser la participation et les Fonds de Concours sur les exercices budgétaires 2024 et 2025,

3°- de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **13**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : EQUIPEMENTS NUMERIQUES DE L'ESPACE COWORKING/FABLAB DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SAINT-JOSEPH – PLAN DE FINANCEMENT MODIFICATIF

Dans le cadre de l'instruction de la demande de subvention FEDER (Fonds Structurels Européens) par les services de la Région pour le financement des travaux de rénovation et de requalification de l'ensemble immobilier Saint-Joseph de la partie coworking/Fablab, Monsieur le Maire expose aux élus que le projet doit notamment inclure les équipements numériques des locaux considérés.

Après étude des besoins par la maîtrise d'œuvre l'estimation de la dépense en la matière s'élève à la somme HT de 16 940 €.

Il invite alors les conseillers à se prononcer sur le nouveau plan de financement de l'opération tel qu'il figure en annexe.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la dépense en équipements numériques de l'espace Coworking/Fablab de l'espace Saint-Joseph et vote comme proposé par son Président le plan de financement modificatif de l'opération.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution des présentes décisions et de signer tous documents à cet effet.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 015-211501531-20230925-DELIB250920234-DE



Rénovation et requalification de l'ensemble immobilier Saints-Joseph

Commune de Pleaux



PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT - MAI 2023

ESPACES DE COWORKING

| Dépenses (€ HT) | | Total |
|--|-------------------|-------------------|
| Désignation | | |
| Dépenses d'investissement relatives à l'espace coworking (marchés de travaux) | 631 000,00 | 631 000,00 |
| <i>Rappel du coût global des travaux: 801 500,00</i> | | |
| <i>Soit un ratio de 79%</i> | | |
| Achats d'équipements numériques et logiciels spécifiques nécessaires à leur fonctionnement | 16 940,00 | 16 940,00 |
| Coûts Indirects | 45 355,80 | 45 355,80 |
| 7% pour les dépenses difficilement justifiables | | |
| Total € HT | 693 295,80 | 693 295,80 |
| TVA (20%) | 138 659,16 | 138 659,16 |
| Total € TTC | 831 954,96 | 831 954,96 |

| Recettes (€ HT) | | | | | |
|--|---|---|-----------------|----------------|-----------------------------|
| Cofinancier | Fonds | Dépenses éligibles | Taux d'aide (%) | Montant (€ HT) | Taux global par cofinancier |
| Etat | DETR 2023 | <i>Pour mémoire: ensemble des travaux, y compris travaux d'équipement</i> 644 576,80 | 25,00% | 161 144,20 | 23,24% |
| Europe | FEDER - Priorité 7 Massif central - Type d'action 7.5.2.6 : "Promouvoir et développer l'attractivité" | Espace coworking: dépenses d'investissement (travaux) + 7% de frais indirects | 56,00% | 388 245,65 | 56,00% |
| Apports du maître d'ouvrage (Fonds propres et/ou emprunts) | | | | | 20,76% |
| Total € HT | | | | | 693 295,80 |
| TVA (20%) | | | | | 138 659,16 |
| Total € TTC | | | | | 831 954,96 |

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **13**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE : PROPOSITIONS DE L'AMF 15

En vertu d'une loi du 21 février 2022, Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la possibilité pour chaque élu local de consulter un référent déontologue, chargé de lui apporter tous conseils utiles au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local.

Sa mission consiste notamment à accompagner les élus dans la prévention des risques auxquels ils s'exposent ou exposent leur collectivité. Il est soumis au secret professionnel dans l'exercice de ses fonctions.

Au regard des propositions de l'Association des Maires et des Présidents d'Intercommunalité du Cantal, le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité après en avoir délibéré :

➤ **Madame Chloé MAISONNEUVE – Avocate**

en qualité de référente déontologue de la collectivité.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **13**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : TRANSPORT DES REPAS A L'ECOLE DE RILHAC-XAINTRIE

Monsieur le Maire rappelle la convention de prestation de service pour le transport des repas confectionnés par l'EHPAD de Pleaux à l'école de Rilhac-Xaintrie.

Compte tenu du besoin exprimé par la Commune de Rilhac-Xaintrie pour l'année scolaire 2023-2024, il fait part aux élus de son initiative de reconduire cette prestation, selon un coût journalier de rotation actualisé à la somme de 33,50 Euros.

Invité à se prononcer le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité approuve cette décision.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,





DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice **15**
présents **12**
votants **13**

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : SUBVENTION A L'ASSOCIATION DERIV'BIKE

Devant le succès de la randonnée pédestre et VTT du 11 juin dernier, le Conseil Municipal, sur proposition de son Président, décide à l'unanimité après en avoir délibéré, d'attribuer à l'association DERIV'BIKE, nouvellement créée pour la pérennisation de cet évènement, une subvention d'un montant de 500 €.

Imputation budgétaire article 6574 « subventions diverses ».

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 03/10/2023

Reçu en préfecture le 03/10/2023

Publié le 03/10/2023

ID : 015-211501531-20230925-DELIB250920238-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUN

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : ACCUEIL DE BENEVOLES DANS LE CADRE DES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Monsieur le Maire expose que des particuliers peuvent être amenés à apporter leur concours à la collectivité plus particulièrement dans le cadre de la mise en place des activités périscolaires.

L'engagement de ces personnes doit être contractualisé par une convention d'accueil de bénévoles.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des activités périscolaires il est nécessaire de faire appel à des bénévoles, le Conseil Municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré, décide d'autoriser son Président à signer toutes conventions à cet effet.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice 15
présents 12
votants 13

L'an deux-mille-vingt-trois, le vingt-cinq septembre
le Conseil Municipal de la Commune de PLEAUX dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Maison du Temps Libre sous la
présidence de David PEYRAL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 12 septembre 2023

Présents : Mme Suzanne AUSSET, M. Jean-Claude CHEYMOL, M. Michel DAYRAL, M. Jean-Michel DELFAU, Mme Agnès GAILLARD, M. Pierre OUVRIÉ, Mme Marie-Pierre PARSOIRE, M. David PEYRAL, M. Marc SEPCHAT, Mme Colette THEVENOUX, Mme Monique VAISSIER, Mme Monique VIOSSANGE.

Absent ayant donné procuration : M. Christian URLI à M. Marc SEPCHAT.

Absents avec excuses : M. Benjamin BONY, Mme Agnès VEYRIERE.

Secrétaire : M. Jean-Michel DELFAU.

OBJET : ACCEPTATION D'UN DON

Dans le cadre de la succession de Madame Veuve Andrée DELMAS, ayant été propriétaire avec son mari de biens sur la Commune, Monsieur le Maire fait part aux conseillers que par testament enregistré chez un notaire, cette dernière a émis le souhait que la commune reçoive un tableau représentant les Gorges de l'Auze signé Eugène DELMAS.

Il invite alors les élus à se prononcer.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le don précité.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,

